

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
<p><u>Entente de développement culturel</u></p> <p>1. <i>La commission peut-elle avoir connaissance des projets et des programmes convenus entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la nouvelle Entente sur le développement culturel de Montréal, qui aurait été conclue récemment?</i></p>	<p>La nouvelle Entente fera l'objet d'une annonce un peu plus tard cette année lorsqu'elle aura été signée par les parties.</p> <p>La structure de cette Entente demeure essentiellement la même que celle en cours (accessible dans la documentation disponible pour la consultation) : ainsi, elle comprend toujours un axe portant sur la mise en valeur du patrimoine qui vise les territoires du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), du site patrimonial du Mont-Royal et de l'Agglomération de Montréal.</p> <p>Par ailleurs, les projets de mise en valeur du domaine publics, à court et moyen termes, qui seront financés dans le cadre de cette nouvelle Entente ont été présentés lors des séances d'informations.</p>
<p><u>Usages autorisés dans le Vieux-Montréal</u></p> <p>2. <i>Quelles sont les dispositions du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie en matière d'usage autorisé sur le territoire du Vieux-Montréal? Plus précisément, y a-t-il des secteurs où le règlement interdit, soit la fonction résidentielle, soit la fonction commerciale?</i></p>	<p>La mixité des usages, commerces et habitation, est la norme sur tout le territoire. L'intensité commerciale varie quelque peu selon que l'on soit dans le secteur ouest-nord-ouest (C.4), le secteur centre (C.3) ou le secteur est (C.2). Les seuls secteurs monofonctionnels sont les zones dédiées aux usages publics ou institutionnels et les zones résidentielles de la partie du faubourg Québec comprise dans le site patrimonial du Vieux-Montréal.</p>
<p><u>Diversité commerciale et contrôle des nuisances</u></p> <p>3. <i>Le Plan propose de favoriser une meilleure diversité commerciale dans le Vieux-Montréal (section 1.1.2). Il propose de le faire en examinant les modifications possibles à la réglementation de zonage. Quelles modifications à la réglementation seraient envisageables pour favoriser le développement de certains types de commerces jugés souhaitables? À l'inverse, comment la réglementation pourrait-elle contribuer à prévenir la prolifération de certains commerces susceptibles de créer des nuisances?</i></p>	<p>La problématique commerciale du Vieux-Montréal doit faire l'objet d'une analyse en profondeur comme l'annonce la mesure 1 de 1.1.2. Avant d'entreprendre un exercice tel qu'une modification réglementaire visant à favoriser les commerces de proximité, par exemple, il nous faut comprendre si la pénurie est réelle, quelles en sont les raisons et, le cas échéant, quels sont les facteurs susceptibles de contribuer à l'émergence de ces commerces manquants ou au réajustement de l'offre commerciale dans son ensemble.</p> <p>Pour ce qui est des commerces « nuisibles » ou moins désirables, il y a toujours l'interdiction pure et simple dans certains secteurs, le contingentement en d'autres circonstances. Mais encore là, il faudra mesurer notre capacité à contrôler les nuisances ou encore le phénomène de prolifération avant de conclure. Le Vieux-Montréal demeurant un quartier touristique, habité certes, mais aussi occupé par de nombreux travailleurs, il doit accueillir une diversité d'usages commerciaux.</p>

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
<p><u>Stratégie de développement et d'aménagement des terrains vacants</u></p> <p>4. <i>On propose dans le Plan de mettre sur pied une « stratégie incitative » visant à accélérer le développement des terrains vacants.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A-t-on évalué la possibilité d'utiliser également d'autres outils, de nature fiscale ou réglementaire, dans le but d'atteindre cet objectif?</i> • <i>D'ici là, ces terrains vacants privés sont pour la plupart utilisés comme stationnements, et leur aménagement peut laisser à désirer. Quelles sont les dispositions réglementaires qui s'appliquent dans ce domaine?</i> 	<p>La stratégie incitative que la Ville compte élaborer et mettre de l'avant fera très certainement appel à une combinaison de moyens les plus adéquats pour favoriser le développement des terrains vacants, tenant compte notamment des particularités de chacun de ces terrains (tenure, dimensions, potentiel, etc.). Ces moyens pourront être de nature fiscale, réglementaire ou incitative.</p> <p>Quelques uns des terrains non construits sont tout simplement vacants alors que les autres sont utilisés comme parcs de stationnement commerciaux. La plupart d'entre eux jouissent de droits acquis autant en ce qui a trait à l'usage qu'à leur aménagement. L'aménagement déficient d'un terrain de stationnement pourrait faire l'objet d'une mise en application des normes existantes en la matière (dégagement, clôture, plantation) dans la mesure où le propriétaire jouissant de droits acquis accepte d'en modifier l'aménagement.</p> <p>Conséquemment, une stratégie pour améliorer l'aspect de ces terrains utilisés comme stationnement d'ici leur développement devra faire appel aux dispositions réglementaires existantes, à une révision de ces dispositions si possible, mais également à des incitatifs tels la promotion d'un modèle d'aménagement des interfaces.</p>
<p><u>La vue depuis la Place Vauquelin</u></p> <p>5. <i>La protection des vues à partir du Vieux-Montréal, ou en direction de celui-ci, constitue un élément majeur dans le Plan. L'une de ces vues remarquables est celle du centre-ville à partir de la place Vauquelin. Comment prévoit-on réconcilier l'objectif de protéger cette vue avec les hauteurs permises selon les dispositions du Plan d'urbanisme? Rappelons que, par suite du Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville, les hauteurs permises dans l'axe de l'autoroute Ville-Marie, à l'ouest du Champ-de-Mars, seront de 65 mètres.</i></p>	<p>Au-dessus de l'autoroute Ville-Marie les hauteurs du Plan d'urbanisme sont effectivement de 65 m, face au Palais de justice, et de 25 m face à la station de métro Champ-de-Mars. Le cône de vue vers le centre-ville, montré au document, page 51, n'origine pas de la Place Vauquelin mais plutôt du Champ-de-Mars. De la Place Vauquelin il existe une vue protégée vers le mont Royal et la hauteur de 25 m permet de la maintenir.</p> <p>Cela dit, la hauteur de 65 m est assujettie à des critères plus fins, tels des retraits d'alignement par exemple, qui peuvent permettre de moduler la volumétrie des bâtiments et de leur permettre ainsi de s'ajouter au panorama des bâtiments dominants du centre-ville, lesquels atteignent 120 m voire 220 m de haut.</p> <p>Le PPMVVM annonce à cet égard des mesures (1 et 2, p.50) visant à</p>

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
	documenter, caractériser ces vues et à mettre de l'avant des objectifs et des critères à intégrer aux instruments réglementaires.
<p><u>Le Plan de gestion des déplacements</u></p> <p>6. Le « Plan sectoriel de déplacement du Vieux-Montréal » date de mars 2009. Quelles mesures ont été appliquées jusqu'à maintenant, quels en ont été les résultats, et quelles sont les étapes à venir?</p>	<p>Le <i>Plan sectoriel de gestion des déplacements du Vieux-Montréal</i> touche à l'ensemble des modes de déplacement : piétons, bicyclettes, véhicules hippomobiles, autocars touristiques, transport collectif (incluant le tramway), automobiles et camions. Le programme de mise en œuvre contient 40 projets différents (excluant ceux liés à l'implantation du tramway), la réalisation desquels s'échelonne de 2011 à 2016.</p> <p>Une dizaine de projets ont été complétés en 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménagement de la Place d'Armes; ➤ Installation de feux de circulation aux 3 intersections de la Place; ➤ Prolongement de la piétonnisation de la rue Saint-Paul; ➤ Maintien de la voie réservée sur la rue de la Commune à l'ouest du boulevard Saint-Laurent; ➤ Élaboration, par la STM, de scénarios pour l'ajustement du service de la ligne 515; ➤ Mise à jour des zones d'arrêts et de stationnement des autocars touristiques; ➤ Identification d'itinéraires restrictifs pour ces autocars; ➤ Limitation de la vitesse à 40 km dans les rues locales du V-MTL; ➤ Mise en place des parcomètres avec bornes de paiement électronique; ➤ Réorganisation des bornes d'attente des taxis; ➤ Réduction à 24 du nombre de permis de calèches. <p>Quelques projets ont débuté en 2012 : notamment la rénovation du tunnel Champ-de-Mars, et certains sont à l'étape des études ou de la planification, plus particulièrement le réaménagement des rues Saint-Paul et Saint-François-Xavier, la réduction de la circulation de transit (comptage des débits de circulation) et la requalification de l'autoroute Bonaventure (travaux préparatoires).</p> <p>Ce sont surtout des projets relatifs à la circulation, au stationnement et au réaménagement des rues qui sont à démarrer ou à compléter au cours des prochaines années.</p>

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
<p><u>La fréquentation du Vieux-Montréal</u></p> <p>7. <i>Un tableau à la page 20 du Plan présente certaines statistiques de fréquentation du Vieux-Montréal et du Vieux-Port. Malheureusement, ces statistiques ne permettent pas d'établir une distinction entre le nombre de visiteurs en provenance de Montréal et de sa région, et celui des touristes en provenance du Québec et de l'extérieur. Elles ne présentent pas non plus un tableau consolidé de la fréquentation du Vieux-Montréal pris comme un tout. De telles données plus précises existent-elles? Si oui, la commission peut-elle y avoir accès?</i></p>	<p>À venir</p>
<p><u>Montréal en Histoire</u></p> <p>8. <i>Comment entend-on déployer le projet « Montréal en histoire », quel en est son échéancier de réalisation, et son financement est-il complété?</i></p>	<p>Le projet «Montréal en histoire» est une initiative citoyenne, appuyée par des créateurs de grande renommée, qui permettra d'illustrer et de mettre en valeur, à la fois de manière contemporaine, ludique et pédagogique, l'histoire de Montréal. Montréal en histoire conjugue l'art, la technologie, l'histoire et le patrimoine. Depuis 2007, au moment du rendez-vous Montréal, métropole culturelle, c'est un projet qui a fait l'objet d'un appui constant de la Ville, qui en fait une priorité de réalisation en vue du 375e anniversaire de Montréal.</p> <p>La réalisation du projet Cité Mémoire - jusqu'à sa diffusion devant public - comporte quatre phases de développement s'échelonnant (depuis 2011) jusqu'en 2014.</p> <p>2012 : Phase 2 - validation des droits de projection, études techniques, validation du parcours, plan d'affaires, développement de contenus.</p> <p>2013 : Phase 3 - pré-production et production.</p> <p>2014 : Phase 4 - diffusion, présentation de la première édition.</p>
<p><u>Projets marquants pour le 375^e de Montréal ?</u></p> <p>9. <i>Par-delà les trois priorités d'intervention identifiées par le Plan, et qui pourraient être réalisées d'ici 2017, la Ville envisage-t-elle d'autres projets majeurs, dans le Vieux-Montréal, susceptibles de marquer le 375^e anniversaire de Montréal?</i></p>	<p>À venir</p>

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
<p><u>La fréquentation du Vieux-Montréal</u></p> <p>10. <i>Quelles interventions ont été ou sont effectuées dans le Vieux-Montréal, dans le cadre du Plan d'action ciblé en itinérance datant de 2010, quels en ont été les résultats jusqu'à maintenant, et quelles sont les étapes à venir?</i></p>	<p>En 2011, a été mis sur pied un groupe d'action composé de l'Arrondissement, de l'Accueil Bonneau, de la SDC du V-MTL, de l'Association des résidents, de TANDEM et du Poste de quartier 21. Des actions visant la gestion des incivilités, la prise en charge des personnes itinérantes (2 intervenants, 2 accompagnateurs dédiés), le développement d'une offre de services aux riverains par une ligne téléphonique, le maintien de la propreté (2 préposés dédiés à l'entretien) et l'amélioration de l'aménagement du parc Fleury-Mesplet et ses alentours.</p> <p>Cette initiative est financée par l'arrondissement de Ville-Marie, l'accueil Bonneau et l'Entente MESS-Ville. Le territoire d'intervention est compris entre la place Jacques-Cartier et la rue St-André, et entre les rues Notre-Dame et de la Commune.</p> <p>Le bilan réalisé en 2012 révèle des résultats forts encourageants : -35 % d'appels au SPVM liés à l'itinérance, -74 % à des événements violents, -62 % d'appels la nuit. L'Accueil Bonneau, au centre de l'action et d'où rayonnent les intervenants et accompagnateurs, a augmenté de 50 % ses appels d'intervention au SPVM et autres ressources (CLSC, refuges, CHUM). Cela traduit une meilleure efficacité dans la résolution des situations, réduit la perception du phénomène de l'itinérance et procure un sentiment de sécurité aux résidents et visiteurs.</p>
<p><u>Question d'un citoyen</u></p> <p><i>Au cours de la soirée d'information du 29 janvier dernier, un citoyen, M. Camille Gaston Breton, a demandé comment s'est appliquée, concrètement et par projet, la politique d'inclusion de logements sociaux et abordables sur le territoire du Vieux-Montréal, particulièrement dans le faubourg Québec.</i></p>	<p>Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (adoption en 2005)</p> <p>Depuis 2005, il n'y a pas eu de projets de construction visé spécifiquement par la Stratégie à l'intérieur des limites du Vieux-Montréal. Toutefois, du côté du faubourg Québec, quatre (4) projets de construction de coopératives et d'OBNL en habitation ont produit un total de 221 logements pour familles et aînés en 2005 et 2006.</p> <p>Du côté de la Cité du multimédia, un projet de coopérative d'habitation a produit 49 logements pour familles en 2009.</p>

Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal
Réponses de la Direction de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie aux questions de l'OCPM

QUESTIONS	RÉPONSES
	<p>Par ailleurs, pour contribuer à l'inclusion sociale des personnes ayant connu l'itinérance, les instances gouvernementales et municipale ont supporté la transformation et la rénovation de trois immeubles à ces fins :</p> <p>Projets d'OBNL en habitation – clientèles à besoins spécifiques</p> <p>Dans le Vieux-Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maison Claire-Ménard (Accueil Bonneau) – 31 logements (1999) ➢ Maison Joseph-Vincent (Accueil Bonneau) – 49 logements (2004) <p>Dans le faubourg Saint-Laurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pavillon M.-et-J.-Coutu (Mission Old Brewery) – 30 logements (2006)